

LA FORCE D'UN SOURIRE
12 bis avenue de l'Océan - 85630 Barbâtre
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

(l'"Association")

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DU 02 août 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

le 2 août 2021

Les fondateurs de l'Association se sont réunis 12bis avenue de l'Océan - 85630 Barbâtre en assemblée générale constitutive (l'"Assemblée Générale Constitutive").

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance et certifiée par le président et secrétaire de séance.

Sont présents :

- Madame Christine TAVERNIER,
- Madame Valérie HUCK,
- Monsieur Bernard HAUMONT et
- Monsieur Fabrice ELIE.

L'Assemblée Générale Constitutive désigne Madame Christine TAVERNIER en qualité de président de séance (le "Président") et Madame Valérie HUCK en qualité de secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée constitutive et met à la disposition des fondateurs le projet de statuts de l'Association.

Puis, il rappelle que l'Assemblée Générale Constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet de constitution de l'association,
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts,
- Désignation des membres du conseil exécutif et du premier président de l'Association;
- Pouvoirs pour les formalités.

Enfin, le Président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre ensuite la discussion.

Diverses observations sont échangées et un bref débat s'établit entre les participants à l'Assemblée Générale Constitutive.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts)

L'Assemblée Générale Constitutive, après avoir pris connaissance des statuts constitutifs de l'Association « La Force d'un Sourire » adopte article par article puis dans leur ensemble les statuts constitutifs de l'Association.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Désignation des membres du conseil exécutif et du premier président de l'Association)

L'Assemblée Générale Constitutive décide de nommer en qualité de membres du conseil exécutif de l'Association, avec effet à compter des présentes :

- Madame Christine TAVERNIER, de nationalité française, demeurant 5 rue de la République à Boissise-la-Bertrand (77350), retraitée ("Madame Christine TAVERNIER"),
- Madame Valérie HUCK, de nationalité française, demeurant 3 rue Gambetta à Nangis (77370), chef de service,
- Monsieur Bernard HAUMONT, de nationalité française, demeurant 5 rue de la République à Boissise-la-Bertrand (77350), retraité,
- Monsieur Fabrice ELIE, de nationalité française, demeurant Quartier Sérère Toucouleur à Mbour (BPI 598, Sénégal), directeur exécutif,

lesquels déclarent accepter les fonctions qui leur sont attribuées par la signature des présentes.

Conformément aux statuts, les membres du conseil exécutif sont nommés pour une durée de trois (3) ans.

L'Assemblée Générale Constitutive décide également de nommer Madame Christine TAVERNIER en qualité de président de l'Association avec effet à compter des présentes et pour une durée indéterminée.

Par la signature des présentes, Madame Christine TAVERNIER déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale Constitutive confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BUREAU

L'Assemblée Générale Constitutive prend acte de la composition du Bureau, sur proposition du Président, conformément à l'article 10 des statuts de l'association :

- Madame Christine HAUMONT en qualité de présidente,
- Madame Valérie HUCK en qualité de Secrétaire Générale
- Monsieur Bernard HAUMONT en qualité de Trésorier
- Monsieur Fabrice ELIE en qualité de Trésorier-adjoint, représentant permanent de l'association au Sénégal.

Par la signature des présentes, Madame Christine TAVERNIER, Mme Valérie HUCK, M. Bernard HAUMONT ET M. Fabrice ELIE déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre fondateur.

Conformément à l'article 1367 du Code civil, le présent procès-verbal sera signé par signature électronique par l'intermédiaire de Docusign.

Barbâtre, le 2 août 2021

DocuSigned by:
Madame Christine Tavernier
9E38F3FB688E467...

Le Président

Madame Christine TAVERNIER

DocuSigned by:

018E632DFE8C48D...

Secrétaire-général et membre fondateur

Madame Valerie HUCK

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président*

DocuSigned by:
Madame Christine Tavernier
9E38F3FB688E467...

Madame Christine TAVERNIER

*Bon pour acceptation des fonctions de
Secrétaire général*

DocuSigned by:

018E632DFE8C48D...

Madame Valérie HUCK

*Bon pour acceptation des fonctions de
Trésorier*

DocuSigned by:

7A4
F56F5E68B97F425...

Monsieur Bernard HAUMONT

*Bon pour acceptation des fonctions de
Trésorier-adjoint*

DocuSigned by:
Monsieur Fabrice Elie
144D35ABCB60438...

Monsieur Fabrice ELIE